



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE 2021

RÈGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting du Grand Est organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting du Grand Est.

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 3 épreuves, sur une période allant de mars à mai 2021 et dont les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

RÈGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
28 mars 2021	MIRECOURT	HAGUENAU (0364)
25 avril 2021	MIRECOURT	BOUZONVILLE 57 (0358)
30 mai 2021	MULHOUSE	PEUGEOT MULHOUSE (0374)

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera : une pré-finale, les positions au départ seront déterminées par le classement de ou des manches qualificatives. Une finale, les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.





6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée / Distance
Essais qualificatifs	Toutes catégories	8mn
Manches Qualificatives	<u>Minime</u> Toutes catégories	8 kms (7 kms pluie) 10 kms (8 kms pluie)
Pré-Finale	<u>Minime</u> Autres catégories	12 kms (10 kms pluie) 17 kms (14 kms pluie)
Finale	<u>Minime</u> Autres catégories	12 kms (10 kms pluie) 17 kms (14 kms pluie)

CLASSEMENT

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

40 points au 1 ^{er}	28 points au 7 ^{ème}	22 points au 13 ^{ème}	16 points au 19 ^{ème}
36 points au 2 ^{ème}	27 points au 8 ^{ème}	21 points au 14 ^{ème}	15 points au 20 ^{ème}
34 points au 3 ^{ème}	26 points au 9 ^{ème}	20 points au 15 ^{ème}	14 points au 21 ^{ème}
32 points au 4 ^{ème}	25 points au 10 ^{ème}	19 points au 16 ^{ème}	13 points au 22 ^{ème}
30 points au 5 ^{ème}	24 points au 11 ^{ème}	18 points au 17 ^{ème}	12 points au 23 ^{ème}
29 points au 6 ^{ème}	23 points au 12 ^{ème}	17 points au 18 ^{ème}	11 points au 24 ^{ème}
			1 point au-delà du 24 ^{ème}

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

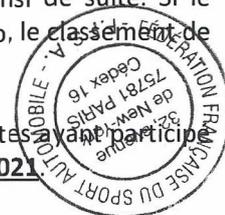
7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE :

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue, doit être présent sur la grille de départ pour marquer des points.

Le classement final du Championnat sera établi en additionnant au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme résultat : les points marqués en pré-finale et finale) obtenus durant les 3 épreuves.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **07 Mai 2021**.





7d) Challenge des Clubs :

Pour établir le classement du Challenge des Clubs, il sera totalisé les points obtenus au Championnat de la Ligue de Karting Grand Est par le jeune (Minime, Cadet, Nationale) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2021, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère. Sauf en Minime, Cadet où seules les licences NCCMK et NCCCK seront admises.

PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

(Voir ANNEXE)

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, KZ2 / KZ2 Master, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9g) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des trois premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

9h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.





KARTS ET MATÉRIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur * au choix des ligues
Minime	IAME Gazelle	Un	Oui
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	Oui
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	Non
Nationale 2 150	ROTAX J125 Max	Un	Non
Nationale 2 165	ROTAX J125 Max	Un	Non
Sénior Cup Master Cup Gentleman Cup	IAME X30 RL TAG C ROTAX MAX 125 / EVO	Deux	Non
KZ2 Senior/KZ2Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non
COUPES DE MARQUES	SELON REGLEMENT COUPES DE MARQUES	Deux	Non

CHÂSSIS - MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un châssis d'un moteur plombé ou non plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale, Nationale 2-150 et Nationale 2-165 (voir tableau ci-dessus).

10c) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Nationale 2-150 et Nationale 2-165 en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

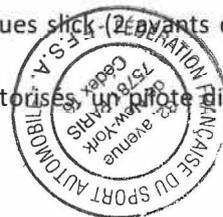
10e) Pour toutes les catégories les pneus slicks devront être achetés par le pilote auprès de la Ligue et distribués en parc fermé après tirage au sort.

Minime : un seul train de pneumatiques slick (2 avants et 2 arrières) pour 2 premières épreuves et un train pour la dernière épreuve.

Pour chaque épreuve qualificative dans les autres catégories, un pilote disposera d'un seul train de pneumatiques slick (2 avants et 2 arrières).

Pour les catégories Coupes de Marque, un seul train de pneumatiques slick (2 avants et 2 arrières) autorisé par épreuve.

Dans les catégories pour lesquelles les pneumatiques pluies sont autorisés, un pilote disposera d'un train de pneumatiques pluies (2 avants et 2 arrières) en gestion libre.





Pour les catégories Coupes de Marque, un seul train de pneumatiques pluie (2 avants et 2 arrières) autorisé par épreuve.

Pour toutes les catégories, en cas de problème un pneu usagé pourra être utilisé après autorisation du contrôle technique.

Tous les pneus devront munis d'un code barre et enregistrés par le contrôle technique avant chaque épreuve. Ils seront contrôlés avec les appareils type CIK à tout moment de l'épreuve.

Tableau récapitulatif à compléter par la ligue organisatrice

		Minime	Cadet	Nationale	Nationale 2 - 150/165	Sénior Cup Master Cup Gent. Cup	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gent.	Coupes de marque
Essais libres + warm up	PLUIE	Quantité	/	/	Libre	/	Libre	Libre
	SLICK	Quantité	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais chronométrés + manches + phases finales	PLUIE	Quantité	/	/	2av+2ar par épreuve	/	2av+2ar par épreuve	2av+2ar par épreuve
	SLICK	Quantité	4av+4ar pour les 3 épreuves	2av+2ar par épreuve	2av+2ar par épreuve	2av+2ar par épreuve	2av+2ar par épreuve	2av+2ar par épreuve
Gestion des pneumatiques								
Observations								

10f) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

10g) Lors de son premier engagement de la saison, chaque pilote se verra attribuer un numéro de course qu'il conservera toute la saison.

Les numéros NE SERONT PAS FOURNIS par la Ligue.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.





CARBURANT

- 11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 Sans Plomb 98.
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.
Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.
Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SECURITE GENERALE

- 12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

- 13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, d'une Pré-finale et d'une Finale.

- 13b) Les essais libres se dérouleront le samedi suivant les Ligues entre 14h00 et 18h00.
Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.
La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

- 13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.
L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

- 13d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 8 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.
Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

- 13e) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, K22 / K22 Master, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

- 13f) Principe de déroulement. L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais qualificatifs, manche(s) qualificative(s), Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.
Chaque catégorie disputera une ou plusieurs manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

- 13g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non-qualifiés.





13h) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire.

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Série A	Série B	Série C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono

13i) Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs.

13j) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13k) Phases finales : Un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

13l) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

GRILLE DE DÉPART

14) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROCÉDURE DE DÉPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Course, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.





ARRIVÉ

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERMÉ

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FOND DE PRIX

22) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire en ligne via le site de la Ligue (www.lkge.org) 8 jours avant la date de l'épreuve.

Le montant de l'engagement sera de 85 euros pour les Minimes et de 100 euros pour les autres catégories.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le **07 Mai 2021**.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

26) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Karting en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting. En cas d'absence le jour de la remise des prix, le pilote ne pourra prétendre à ses récompenses, seuls les pilotes ayant fourni un certificat médical pourront être excusés et récompensés.





APPLICATION CHARTE ENVIRONNEMENTALE

En ce qui concerne la protection de l'environnement et plus particulièrement les salissures d'hydrocarbures, les pilotes devront utiliser un tapis de sol absorbant (150 x 190 cm) pour toute intervention sur un kart dans les paddocks.

Les pilotes et accompagnateurs doivent utiliser des sacs poubelles, trier les déchets dans la mesure du possible et les déposer dans les containers mis à leur disposition avant de quitter le circuit ; il leur sera également demandé d'emporter avec eux les pneumatiques usagés.

Article 2.14 des Prescriptions générales CIK-FIA

« Il est interdit de circuler dans le Paddock avec des motos, scooters ou autre engins motorisés. Démarrer, roder, chauffer ou tester des moteurs de karts dans le Paddock ainsi que dans les Zones réservées (voir Article 20 du Code Sportif International) est strictement interdit. Les contrevenants seront sanctionnés d'une amende d'au moins 250 €.

En cas d'infractions répétées, les Commissaires Sportifs pourront disqualifier le Pilote concerné de la Compétition. En application de l'article 12.2.3 du Code, les appels contre les décisions des Commissaires Sportifs n'ont pas d'effet suspensif lorsqu'au cours de la même Compétition sera perpétré un acte de récidive justifiant une disqualification du Concurrent »





ANNEXE

Additif paragraphe 9b du règlement particulier de la ligue Grand-Est 2021

Les pilotes licenciés ACL, suite à la modification du règlement CIK, pourront marquer des points au Championnat régional de la ligue Grand-Est, intégrer le classement final du Championnat et ainsi se qualifier pour le Championnat de France de leur catégorie.

